COMMUNE
de
SERPAIZE
38200

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/10

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	13
Votants	15

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion.
ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à RUIZ Agnès, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.
SECRETAIRE : LAPACHERIE Céline.

COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif communal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2) Statuant sur l'exercice du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRIVÉ LE :
15 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Max Kéchichian

MAIRIE de SERPAIZE 38 (Isère)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540730 - 10/16 Fabrègue duo

COMMUNE
de
SERPAIZE
38200

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/11

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion.
ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à RUIZ Agnès, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.
SECRETAIRE : LAPACHERIE Céline.

ARRIVÉ LE :
15 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par monsieur KECHICHIAN Max, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	92 831.28	0	0	272 483.40	92 831.28	272 483.40
Opérations de l'exercice	607 089.19	1 328 134.62	1 392 341.08	1 500 855.10	1 999 430.27	2 828 989.72
Dont Part affectée à l'investissement	*0*	*66 618.00*	*0*	*0*	*0*	*0*
Totaux	699 920.47	1 328 134.62	1 392 341.08	1 773 338.50	2 092 261.55	3 101 473.12
Résultats de Clôture	628 214.15		380 997.42		1 009 211.57	
Crédits de report	1 374 046	634 287	0	0	1 374 046	634 287

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, après que Max Kéchichian, Maire, se soit retiré et ait quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Renée Guinand pour le vote du compte administratif.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian

MAIRIE de SERPAIZE

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue

COMMUNE
de
SERPAIZE
38200

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/12

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	13
Votants	15

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion.
ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à RUIZ Agnès, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.
SECRETAIRE : LAPACHERIE Céline.

ARRIVÉ LE :
15 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

BUDGET COMMUNAL – M14
AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

(EN EUROS)	Résultat CA 2020	Excédent capitalisés	Résultat 2021	R A R 2021	Solde R.A.R.	Affectation du résultat
INVESTISS	-92 831.28		721 045.43	-1 374 046 634 287	- 739 759	111 544.85
FONCTION	339 101.40	- -66 618.00	108 514.02			380 997.42

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat *(le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)*,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	380 997.42 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	111 544.85 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	269 452.57 €
Total affecté au c/1068	111 545 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

MAIRIE de SERPAIZE
38 (Isère)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT
Mod. 540730 – 10/10 Fabrègue duo

COMMUNE
de
SERPAIZE
38200

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/13

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	13
Votants	15

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion.
ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à RUIZ Agnès, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.
SECRETAIRE : LAPACHERIE Céline.

ARRIVÉ LE :
15 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

FISCALITE DIRECTE LOCALE
TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2022 à chacune des deux taxes directes locales :

- **DECIDE** à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition comme suit :

« ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION »	
Taxe foncière (bâti)	27.18 % + 15.90%* = **43.08 %**
Taxe foncière (non bâti)	**70.26 %**

Pour mémoire, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la commune perçoit le produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**A compter de 2021, le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties affiché sur l'Etat intitulé 1259 COM correspond au taux communal cumulé avec le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (15.90%).*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

MAIRIE de SERPAIZE 38 (Isère)

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue duo

COMMUNE
de
SERPAIZE
38200

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/14

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	13
Votants	15

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, LAPACHERIE Céline, COLELLA Marion.
ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à RUIZ Agnès, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, CHAUDIER Martin-Henri a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.
SECRETAIRE : LAPACHERIE Céline.

ARRIVÉ LE :
15 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

BUDGET COMMUNAL – M14
BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de ses propositions en ce qui concerne l'établissement du budget primitif 2022.

La balance générale se décompose comme suit :

- dépenses de fonctionnement		1 770 764.00 €
- dépenses d'investissement		2 333 616.00 €
	Total dépenses	4 104 380.00 €
- recettes de fonctionnement		1 770 764.00 €
- recettes d'investissement		2 333 616.00 €
	Total recettes	4 104 380.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu tous les articles du budget des sections de fonctionnement et d'investissement et n'ayant aucune observation à formuler :

- **ADOPTE** à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le Maire,
Max Kéchichian

MAIRIE DE SERPAIZE
38 (Isère)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue cub

COMMUNE
de
SERPAIZE
38200

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/15

En exercice	19
Présents	12
Votants	14

Nombre de Conseillers : **L'an deux mille vingt-deux, le onze avril,**
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, COLELLA Marion.
ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à RUIZ Agnès, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, LAPACHERIE Céline, CHAUDIER Martin-Henri a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.
SECRETAIRE : POULET Nathalye.

ARRIVÉ LE : 22 AVR. 2022 SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération du 25 novembre 2021 relative à la rénovation des logements communaux.

Monsieur Bouchet a réuni tous les devis nécessaires à ces travaux et propose de mettre à jour le plan de financement :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Menuiseries	7 014	Etat / DSIL	4 126
Isolation	5 229	Département Isère	3 800
Electricité	6 130	Autofinancement	11 072
Métallerie	625		
Total	18 998	Total	18 998

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la Préfecture de l'Isère pour bénéficier d'une subvention dans le cadre de la DSIL ;
- **SOLLICITE** le Département de l'Isère afin de bénéficier d'une aide financière ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

MAIRIE de SERPAIZE 38 (Isère)

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT' Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue dun

COMMUNE
de
SERPAIZE
38200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/16

En exercice	19
Présents	12
Votants	14

ARRIVÉ LE : 22 AVR. 2022 SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

Nombre de Conseillers : **L'an deux mille vingt-deux, le onze avril,**
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, COLELLA Marion.
ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à RUIZ Agnès, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, LAPACHERIE Céline, CHAUDIER Martin-Henri a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.
SECRETAIRE : POULET Nathalye.

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE AVENANTS AUX MARCHES

Le Conseil Municipal,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n°27 du 12 juillet 2021,

Considérant les éléments suivants :

- Le lot 12 « panneaux photovoltaïques » s'est révélé infructueux. Le maître d'œuvre a proposé la production Eau Chaude Sanitaire par capteurs solaires,
- Ajout d'isolant sous cuisine pour nivellement,
- Réalisation d'un léger sablage sur les murs en béton teinté, cette finition a été omise dans le dossier de consultation,

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **CONCLURE** les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes :

Lot n°	Attributaire	Objet	Marché initial € HT	Avenant n°1	Marché total € HT
02	BAZIN	Gros œuvre	269 141,86	9 600,00	278 741,86
09	MARTIN F.	Plomberie sanitaire CVC	219 858,00	17 457,00	237 315.00

- **PERMETTRE** au Maire de signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

MAIRIE de SERPAIZE 38 (Isère)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue

COMMUNE
de
SERPAIZE
38200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/17

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	12
Votants	14

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, COLELLA Marion.

ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à RUIZ Agnès, TAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, LAPACHERIE Céline, CHAUDIER Martin-Henri a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.

SECRETAIRE : POULET Nathalye.

ARRIVÉ LE :
22 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à notre demande, Territoires Energie de l'Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

EP – Rénovation 2023 ***affaire n°22-002-484***

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	56 427 €
Montant total des financements externes	32697 €
Participation aux frais du TE38	1 315 €
Contribution prévisionnelle aux investissements	22 415 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :
- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38,

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	56 427 €
Financements externes	32 697 €
Participation prévisionnelle globale	23 730 €

- **PREND ACTE** de sa participation aux frais de TE38 pour....1 315 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Paiement en 3 versements (acomptes 30% + 50% puis solde)	**22 415 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Max Kechichian

MAIRIE DE SERPAIZE 38 (Isère)

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 10/10

COMMUNE
de
SERPAIZE
38200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/18

En exercice	19
Présents	12
Votants	14

Nombre de Conseillers : **L'an deux mille vingt-deux, le onze avril,**
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, COLELLA Marion.
ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à RUIZ Agnès, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, LAPACHERIE Céline, CHAUDIER Martin-Henri a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.
SECRETAIRE : POULET Nathalye.

CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL C-MAGIC ENTRE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION ET SES COMMUNES MEMBRES

ARRIVÉ LE :
22 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

Considérant que les communes membres et l'Agglomération souhaitent se doter d'un logiciel de consultation des données cadastrales et des rôles fiscaux et que la mutualisation d'un tel logiciel réduit considérablement le coût de l'abonnement pour les communes, il a été convenu que Vienne Condrieu Agglomération souscrive au logiciel C-MAGIC et le mette à disposition de l'ensemble de ses communes.

Les modalités de cette mise à disposition sont définies dans la convention ci-jointe.

Le logiciel C-Magic est proposé par la société Ecofinance avec un abonnement d'une durée d'un an renouvelable une fois un an par tacite reconduction.

C'est un logiciel full-web, hébergé par Firecore (société du groupe Ecofinance). La connexion au logiciel est réalisée au moyen d'une connexion avec identifiant et mot de passe, propre à chaque collectivité.

C-Magic a pour objet de fournir aux collectivités une assistance concrète et ponctuelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation. Il permet également d'animer la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).

Ainsi la mise à disposition du présent logiciel fera l'objet d'une facture forfaitaire de 400 euros HT par an pour chaque commune membre soit 480 euros TTC.

.../...

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue dion

Le coût des journées de formation sera pris en charge intégralement par Vienne Condrieu Agglomération et ne sera pas refacturé aux communes (montant total des formations : 12 000 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de mutualisation pour la mise à disposition du logiciel C-MAGIC entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer la convention ci-annexée ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

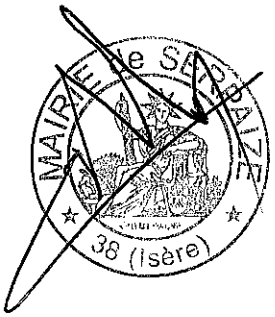

COMMUNE
de
SERPAIZE
38200

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/19

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	11
Votants	13

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, COLELLA Marion.
ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à RUIZ Agnès, BOUCHET Damien, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, LAPACHERIE Céline, CHAUDIER Martin-Henri a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.
SECRETAIRE : POULET Nathalye.

RESEAU INTERCOMMUNAL DE BIBLIOTHEQUES GROUPEMENT DE COMMANDES

ARRIVÉ LE :
22 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

Pour rappel, la Ville de Vienne s'est engagée à assumer le rôle de médiathèque tête de réseau (MTR) en collaboration avec la médiathèque départementale de l'Isère. Actuellement, quatorze communes font partie du réseau Trente et +.

Une des étapes essentielles nécessaires au bon fonctionnement de ce réseau, est le changement du logiciel de gestion des bibliothèques, ainsi que de leurs matériels informatiques et de traitement du prêt/retour des documents. Cette première étape de ré-informatisation consiste à lancer une consultation commune pour avoir un prestataire unique pour le logiciel de gestion des bibliothèques (appelé SIGB), ainsi qu'un prestataire unique pour le matériel informatique. Une autre étape importante est constituée par l'homogénéisation de l'équipement qui permet l'identification des collectivités, afin de fluidifier leur circulation entre bibliothèques : c'est pourquoi il est proposé d'équiper tous les documents du réseau en puces RFID (Radio Frequency Identification).

Cette consultation commune se fait sous la forme d'un MAPA pour le logiciel de gestion estimé à 52 000 € HT, d'une commande auprès de l'UGAP pour le matériel informatique pour un coût estimé à 38 000 € HT et d'une commande de matériels pour l'équipement des documents en RFID pour un montant estimé de 50 904 € HT.

Une partie du projet peut être financée par la DRAC et le Département de l'Isère. La DRAC exige un seul dossier de demande de subvention pour l'ensemble du projet.

Le marché est valable 1 an reconductible 2 fois. La ville de Vienne est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

.../...

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue duo

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADHERE** au groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs à la ré-informatisation du réseau Trente et +.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés relatifs à la ré-informatisation du réseau Trente et +.

- **AUTORISE** la Ville de Vienne, en tant que coordonnateur du groupement, à signer les marchés et toute pièce nécessaire comme défini dans la convention.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

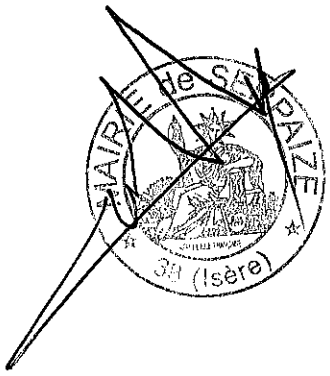

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue dun

COMMUNE
de
SERPAIZE
38200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/20

En exercice	19
Présents	11
Votants	13

Nombre de Conseillers : **L'an deux mille vingt-deux, le onze avril,**
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle Culturel, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2022.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, POULET Nathalye, ROCHE Davy, GUINAND Renée, RUIZ Agnès, PERGE Didier, MESSAOUDI Hakim, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme, COLELLA Marion.
ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à RUIZ Agnès, BOUCHET Damien, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, VALLENSANT Véronique, LAPACHERIE Céline, CHAUDIER Martin-Henri a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, SOULIER Magaly.
SECRETAIRE : POULET Nathalye.

CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS PARCELLE F1207

ARRIVÉ LE :
22 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis envisage des travaux sur la route du Valeron :

- pose de 3 câbles électriques Haute Tension souterrains
- pose d'un poste électrique de type PSS.B

Le Conseil Municipal, ouï ces explications, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention de servitudes et la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste sur la parcelle F1207 par la société ENEDIS dont le siège social est à Paris.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que l'acte authentique qui s'en suivra.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

MAIRIE de SERPAIZE
38 (Isère)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540730 - 10/10 Fabrègue d.o